

DEC162635DR10

Décision portant nomination de M. Dominique MULLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 nommant M. Michel DE MATHELIN, directeur de l'unité UMR 7357;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules) délivré à M. Dominique Muller le 14/09/2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable de la commission CLHSCT du 26 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Dominique MULLER, Ingénieur de Recherche, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2015.

Article 2 : Missions

M. Dominique MULLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Dominique MULLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13/01/2017



Le directeur d'unité
Michel DE MATHELIN

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN